

vil devrait suivre une politique de recrutement qui permettrait aux Canadiens français possédant la formation et l'expérience nécessaires de remplir les fonctions en sous-ordre, puis d'être promus automatiquement aux postes élevés dans les ministères et dans les sociétés de la Couronne. C'est là une chose que nous aurions dû faire il y a longtemps.

J'ai été impressionné par l'appel pressant qu'a lancé hier soir le député de Laurier lorsqu'il a demandé à tous les membres de la Chambre de se rallier à cette idée. Ses paroles m'auraient fait une bien plus grande impression si j'avais pu oublier que lui-même et ses collègues ont occupé les banquettes ministérielles pendant 22 ans et qu'ils ont eu alors toutes les occasions voulues pour établir un tel programme de recrutement permettant aux Canadiens français, ayant reçu la formation nécessaire, d'occuper des postes élevés dans la fonction publique.

La Division de l'organisation et des méthodes de la Commission du service civil pourrait aussi réexaminer tout l'appareil administratif pour s'assurer que nous nous comportons comme un pays bilingue et bi-ethnique. Je me suis laissé dire que dans bien des ministères les lettres que l'on reçoit en français sont traduites en anglais et que le problème se règle en anglais, une réponse étant ensuite dictée en anglais puis traduite en français, et ainsi de suite. C'est l'époque coloniale qui marque encore le Canada. Il faut aborder tout notre régime administratif dans un esprit absolument différent.

Nous préconisons certaines autres mesures, tout comme d'autres députés. Il y a la question du drapeau national, de l'hymne national, et celle d'une constitution qui puisse être modifiée par le Canada seul. Il y a des buts que nous devrions nous mettre en devoir d'atteindre. Je ne voudrais pas introduire des considérations de partis dans la discussion, mais je dois rappeler à l'honorable député de Laurier, qui disait au gouvernement que c'est sa responsabilité et qu'il doit l'assumer, ce sur quoi je suis tout à fait d'accord, que je ne puis m'empêcher de lui rappeler que le gouvernement libéral a institué un comité parlementaire du drapeau national, qui a siégé deux ans et recueilli des centaines de modèles de drapeau, puis a abandonné l'affaire comme une question trop brûlante. J'estime que le moment est venu pour tous les membres de tous les partis en cette Chambre de s'atteler à la tâche de définir ces symboles nationaux qui donneront aux Canadiens un sentiment de fierté nationale afin que, lors du centenaire, nous ayons conscience de notre grandeur et le sentiment d'appartenir à une nation adulte.

Je tiens à souligner ce que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a dit hier soir sur toute cette question des subsides et des fonds à voter au gouvernement. Je trouve que le Parlement offre un spectacle désolant. Avant de voter de l'argent, les députés ont le privilège de poser des questions aux ministres pour savoir à quoi servent les fonds votés et pour connaître le programme du gouvernement. La session dure depuis presque trois mois et nous n'avons pas encore pu nous acquitter de cette fonction. Chaque fois que nous proposons l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question pressante d'intérêt public, on nous répond que la question n'est pas pressante. Quand nous posons des questions à l'appel de l'ordre du jour, on nous dit que le meilleur moment pour soulever ces questions, c'est lors de l'étude des crédits. Pourtant, sauf un débat de quelques heures sur les crédits du ministère de l'Agriculture, nous n'avons été saisis d'aucun crédit. Quand nous examinons les crédits provisoires, nous constatons que nombre de ministres sont absents. Jeudi et vendredi de la semaine dernière à peine quelques ministres étaient présents. A part le ministre de la Justice et le ministre associé de la Défense nationale, aucun d'entre eux n'a pris part au débat ni donné l'opinion du gouvernement sur les nombreuses questions soulevées au cours de la discussion.

Quand cette motion de subsides aura été approuvée, le Parlement aura voté au gouvernement entre 3 et 4 milliards de dollars sans avoir eu l'occasion d'adopter un seul crédit ni d'interroger un seul ministre. Je dois avouer que je suis déçu qu'aucune déclaration n'ait été faite par les ministres de la Couronne à l'égard des diverses questions soulevées au cours de la discussion. Qu'on me permette d'en signaler quelques-unes. Certains de mes collègues ont parlé du traité du Columbia, qui remonte à près de deux ans déjà. Le Parlement n'a pas eu l'occasion d'en discuter. Le traité n'a pas été déposé au comité des affaires extérieures. Il y a un nombre de questions auxquelles les députés ont le droit d'obtenir une réponse. Par exemple, nous voulons savoir pourquoi on a substitué au plan McNaughton un autre plan qui a été inclus dans le traité. J'estime que nous avons le droit de savoir pourquoi on a signé un traité avec les États-Unis avant de conclure une entente avec la Colombie-Britannique.

Nombre d'entre nous aimeraient savoir dans quelle mesure le gouvernement canadien aura le pouvoir, aux termes du traité, de dériver une quantité d'eau suffisante pour répondre à la consommation domestique et industrielle et pour satisfaire à nos besoins